

Je veux savoir mes droit de divorce

Par Lindanet, le 14/09/2008 à 15:58

Bonjour.

Je veux savoir mes droit de divorce.

Je suis mariée depuis 8 ans. J'ai un enfant de mon 1-er mariage et j'ai un enfant de mon 2eme mariage. L'ainé est au collège en 3eme, et le plus petit est en dernière année d'école maternelle. Je veux divorcer. Puis, je veux déménager dans une autre ville de notre région avec mes enfants. J'ai fais la demande d'un logement social. Depuis 8 ans, je vis dans la maison de mon mari dont il est le propriétaire depuis longtemps. Moi et mes enfants sommes financièrement dépendants de mon mari. Après le divorce, mon mari vas rester vivre seul, il ne veux pas payer la pension pour son enfant et il ne veux pas partager la voiture, les meubles et autres biens qui on été achetés depuis 8 ans de vie commune. Il dit qu'il a tous les droit, tout au contraire de moi, et qu'aucune décision du tribunal ne l'obligera à m'aider financièrement car il est retraité. Je suis française mais je suis d'origine étrangère ainsi que mon enfant ainé. Dans ma situation, si je n'ai aucun droit après le divorce, si je n'aurais pas de soutien financier et si je ne pourrais pas trouver du travail en France en vivant seule avec mes enfants, je vais surement revenir dans mon pays d'origine ou mes enfants ne vivront pas dans la misère financière. Mais mon mari n'accepte pas que je reparte avec notre enfant. J'ai demandé un conseil juridique mais le juriste de notre petit village n'a pas pu me donner la réponse détaillée. Il m'a conseillé de m'adresser à l'ambassade de mon pays et à une assistante sociale. L'assistante sociale dit qu'elle s'occupe que des femmes défavorisée et elle ne pourra rien faire pour moi. Oui, j'ai refusé de vivre dans un foyer car je n'ai jamais vécue comme une malheureuse et je ne veux pas que mes enfants vivent dans ces conditions. Quand je me suis mariée 8 ans au paravant, j'ai quittée un bon emploi comme fonctionnaire, mes amis, ma famille, mon pays car j'ai eue la naïveté que mon mari nous aime tellement, il nous a fait de belles promesses, comme quoi qu'ici nous allions mieux vivre que là-bas. Après qu'on se soit mariés, il m'interdisait de travailler, de me trouver des amis, etc... J'ai beaucoup de raisons pour divorcer mais malgré tout je suis d'accord pour divorcer rapidement et à l'amiable. Je vous serai très reconnaissante si vous m'indiquez les

droits que je possède maintenant et après le divorce.

Par Marion2, le 14/09/2008 à 23:50

Si vous voulez divorcer, contactez un avocat. Si vous n'avez pas de revenus , vous pouvez bénéficier d'une Aide Juridictionnelle totale ou partielle. Vous pouvez retirer un dossier dans votre mairie ou au niveau du greffe du tribunal . Une liste d'avocatS vous sera également remise.

Vous engagez donc cette procédure de divorce, le JAF vous autorisera (si vous le demandez) à une résidence séparée et fixera une pension alimentaire et un droit de viste et d'hébergement pour votre enfant .

Surtout, ne quittez pas le domicile conjugal sans l'accord du Juge aux Affaires Familiales. Concernant tous les acquis en commun (meubles, voiture ou autre) vous aurez droit à la moitié de tout.

Dans votre cas, je vous déconseille un divorce à l'amiable.

Contactez rapidement un avocat.

N'hésitez pas si vous avez besoin de renseignements.

Cordialement